Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-20260427_02-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	20/04/2026
Nombre de Conseillers présents :	16
Date d'affichage :	20/04/2026
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis – Mme BROUDIC Camille – Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël – M. LE DAMANY Philippe – Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé : Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (en retard)

Procurations : Mme TINGAUD Amélie donne pouvoir à Mme MOREL Linda
Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à M. LAMARRE Michaël

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 02

Objet : Finances : Budget communal – Affectation du résultat d'exploitation 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2025 du Budget Communal et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M57 :

Excédent de fonctionnement budget communal au 31.12.2025 :	546.465,12 €
Reprise excédent fonctionnement lotissement Park Mezou II :	17.670,00 €
Total excédent de fonctionnement au 31.12.2025 :	564.135,12 €

Déficit d'investissement au 31.12.2025 :	615.595,81 €
Excédent de financement en rapport avec les restes à réaliser	75.205,21 €
Besoin de couverture du déficit de la section d'investissement	540.390,60 €

Affectation au compte 1068 de la section d'investissement : 540.390,60 €

Excédent reporté au compte R002 de la section de fonctionnement 23.744,52 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-**ACCEPTE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement telle que proposée.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 28/04/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

La secrétaire,
Julie SAUVÉE